

*Questions orales*LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE
ATOMIQUE

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre responsable de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A ma connaissance, toute fuite qui survient à la mine, et il y en a eu une quinzaine depuis sa mise en exploitation, doit être signalée à Environnement Saskatchewan. Je voudrais savoir si cet organisme a signalé à la CCEA toutes les fuites en question. Les inspecteurs de la Commission étaient sur place du 1^{er} au 3 novembre inclusivement . . .

M. le Président: Le député devrait poser sa question supplémentaire.

M. Anguish: La voici, monsieur le Président. Après l'inspection, les fonctionnaires de la CCEA étaient-ils conscients du danger? Quelles sont les recommandations du ministre à la Commission en vue de décontaminer Key Lake et de se débarrasser des déchets?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, mon collègue vient de confirmer que des fonctionnaires de la CCEA se trouvent sur place. Ils ont été informés des dernières difficultés qui se sont produites et, de concert avec le ministère fédéral de l'Environnement, celui de la Saskatchewan et l'entreprise elle-même, ils mettent actuellement au point un programme en vue de stopper le déversement et de se débarrasser des déchets. Ce programme n'est pas encore prêt, mais il le sera sous peu.

* * *

LE REVENU NATIONAL

«THE INVESTIGATIVE APPROACH TO AUDITING»—ON DEMANDE
À VOIR LE FILM DIDACTIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les collègues libéraux du ministre ne sont pas sans lui avoir dit que le comportement de son ministère était le principal objet des plaintes que des contribuables de tout le pays transmettent à leur député. Je crois que cela résulte de la politique du ministère qui vise manifestement à encourager le recours à des techniques agressives de perception des impôts—techniques qui se retrouvent dans le film didactique intitulé *The Investigative Approach to Auditing*.

Le ministre est-il disposé à montrer ce film cette semaine aux députés et aux journalistes intéressés afin que nous puissions avoir une idée du genre de stimulants qui sont offerts aux vérificateurs de son ministère?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis préoccupé par cette accusation d'agressivité dans les pratiques de perception des impôts du ministère. Je le suis également par un autre problème. J'aimerais rappeler des chiffres aux députés de cette Chambre. Par exemple, en 1982-1983, environ 2.6 milliards de comptes à percevoir étaient la responsabilité du ministère, c'est-à-dire des impôts qui sont dus et que nous devons percevoir si nous voulons assurer l'équité du système. A la fin des huit premiers mois de 1983-1984, 3.5 milliards de dollars sont des comptes à

recevoir d'impôt dû pour le ministère. Ce doit être une question de préoccupation pour les députés de cette Chambre, puisque ce sont des impôts qui sont dus.

Pour ce qui est du film qui est utilisé afin de procéder à la formation de certaines personnes au sein du ministère, j'ai déjà indiqué à la Chambre que si le comité permanent de la Chambre qui étudie ces questions était intéressé à en faire l'examen, à discuter de son contenu, de ses objectifs, de son utilisation par les fonctionnaires du ministère, il me ferait plaisir d'organiser une telle rencontre, et les fonctionnaires du ministère se feront un plaisir de répondre aux diverses questions qui pourront être soulevées à cette occasion.

• (1430)

[Traduction]

LE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT PAR LE
MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, le ministre enveloppe son ministère d'un voile de mystère. Des employés de son ministère ont fait savoir que Revenu Canada sait s'arranger pour être gagnant lorsqu'un contribuable omet de profiter d'une déduction à laquelle il a droit. C'est purement et simplement de «l'escroquerie». Par conséquent, le ministre s'engagera-t-il comme il se doit envers tous les contribuables canadiens à veiller à ce que le ministère cesse d'escroquer les Canadiens dans l'évaluation de leurs impôts et corrige les déclarations d'impôt au profit des contribuables?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je veux rassurer tous les contribuables canadiens et leur dire que nous faisons tous les efforts afin de faire des vérifications comptables objectives des déclarations des contribuables. Par exemple, dans l'examen routinier des déclarations d'impôt, ce sont des milliers de dollars que nous économisons aux contribuables par un examen premier de leur déclaration d'impôt. Notre objectif n'est pas de percevoir plus d'impôt. Notre objectif, au ministère du Revenu, est de nous assurer que chaque contribuable canadien paie ce qu'il doit en impôt; pas plus, pas moins!

[Traduction]

LE REFUS DE DÉDUIRE LE PRIX DES PROTHÈSES NÉCESSAIRES
POUR MARCHER

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un de mes électeurs, M. David Bourne, a senti toute la rigueur de la loi de l'impôt sur le revenu. Les fonctionnaires du Revenu national ne lui ont pas permis de déduire le prix des prothèses dont il a besoin pour marcher et lui ont recommandé d'utiliser un fauteuil roulant. M. Bourne ne veut pas d'un fauteuil roulant. Il se déplace plus facilement avec des prothèses. Étant donné que la Commission de révision de l'impôt a retenu l'appel de M. Michael Overdyk dont l'infirmité est semblable à celle de M. Bourne, le ministre ordonnera-t-il à ses fonctionnaires de considérer le jugement Overdyk comme un précédent et de l'appliquer dans le cas de M. Bourne et d'autres personnes dont l'infirmité nuit à la mobilité et à la capacité de gagner un revenu?